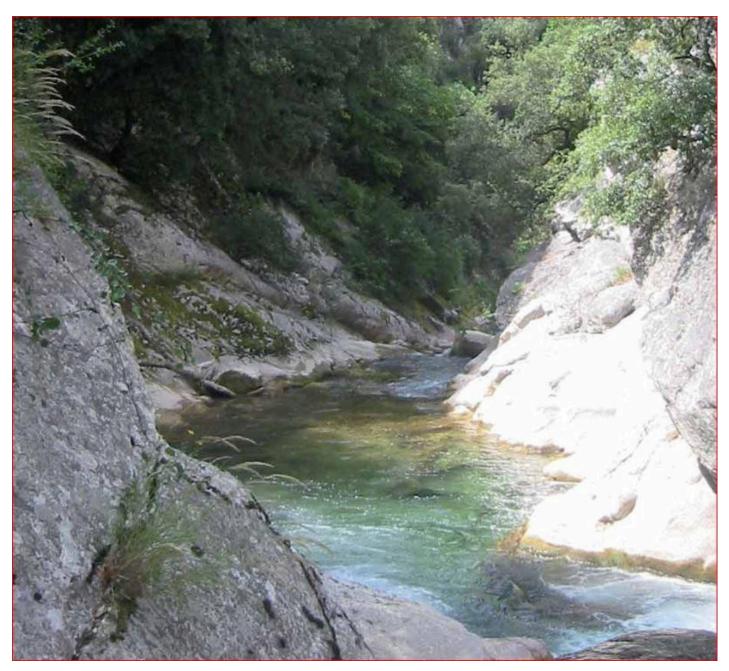


## Eau: le spectre du risque de pénurie. SAGE Siagne: réunion le 23 février 2022



Le spectre du risque de pénurie d'eau se précise.

Le 23 février 2022 se tiendra à Grasse une réunion de la Commission Locale Eau (CLE) Siagne, du bassin versant de la Siagne; une réunion très importante pour l'avenir notre pays de Fayence en matière de gestion de l'eau sous tous ses usages.

Il faut d'abord comprendre les multiples acronymes : SDAGE, SAGE, CLE...

Qu'est ce qu'un SDAGE,

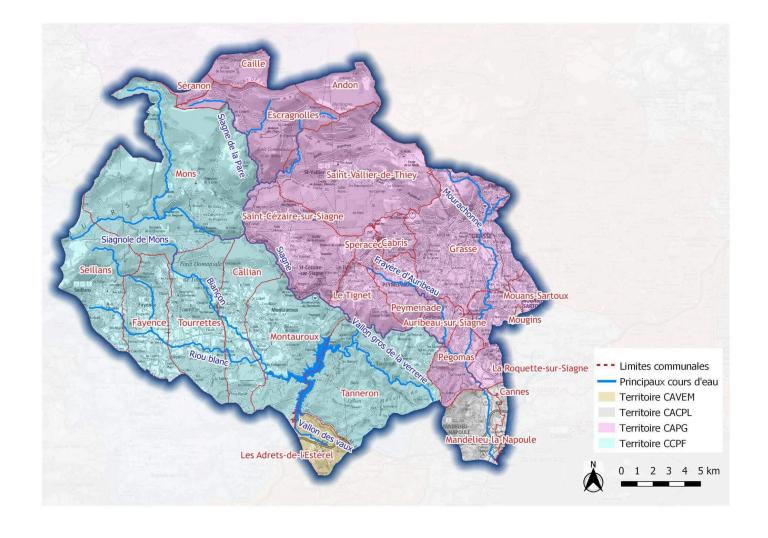
- Qu'est ce qu'un SAGE
- Qu'est ce qu'une commission locale de l'eau CLE
- Qu'est ce que le GEMAPI gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Jusqu'en 2018 le SAGE Siagne était géré par le <u>SIIVU Haute Siagne</u>, bureaux à la maison du SIIVU après le pont de Siagne du la RD562 aux Veyans: la directrice était Mme Sylvie Raffin-Callot; les présidents successifs du SAGE Siagne ont été les maires de St Cézaire et de Callian. Fin 2018 le <u>SIIVU a été dissous</u> et le 1er janvier 2019, la structure porteuse du SAGE Siagne est devenue le SMIAGE Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, dont l'EPCI la communauté du pays de Fayence est un des 11 membres:

- Le SMIAGE Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau
- ce transfert avait fait l'objet d'un conseil municipal le 5/12/2018 à St-Cézaire: délibération 12 pages 14-16 <u>que voici</u>.

Le SMIAGE gère deux SAGE: <u>celui de la Siagne</u> qui nous concerne, et celui de la <u>Basse</u> <u>Vallée du Var</u>,

Après la dissolution du SIIVU de Haute Siagne, la composition du SAGE Siagne a été fortement étendue en périmètre, jusqu'à Mandelieu-la-Napoule - pour raison d'inondations - comme le montre cette carte; et en contenu. Les inondations sont liées à l'urbanisation et à l'artificialisation des sols. Rappel.



## La CLE Siagne

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritable noyau décisionnel du SAGE, elle organise la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en oeuvre. Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.

La CLE est présidée par le maire de Grasse et président de la Communauté d'agglomération de Grasse, Jérôme Viaud; elle est **composée de trois collèges**, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral (voir infra): les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (au moins la moitié des membres de la CLE); les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (au moins le quart des membres); l'État et ses établissements publics (au plus le quart des membres).

En voici la composition fin 2021.

## Commission Locale de l'Eau Siagne **53 MEMBRES** Collège des Usagers 15 membres Collège des Elus 27 membres Chambre régionale de commerce et Conseil régional M. le Président ou son représentant Colette FABRON d'industrie Conseil départemental 06 David KONOPNICKI CCI Nice Côte d'Azur M. le Président ou son représentant Nicolas MARTEL Conseil départemental 83 CCI du Var M. le Président ou son représentant David VARRONE Chambre d'agriculture 06 M. le Président ou son représentant Pascale AUGUET-OTTAVY CALLIAN Chambre d'agriculture 83 M. le Président ou son représentant CANNES Françoise BRUNETEAUX Henri CHIRIS M. le Président ou son représentant Centre Régional de la Propriété Forestière **ESCRAGNOLLES** M. le Président ou son représentant Fédération de pêche 06 **FAYENCE** Patrick GIRAUDO Fédération de pêche 83 M. le Président ou son représentant GRASSE MONS Anne-Marie DUVAL Gilbert ROSSO France Nature Environnement PACA/URV M. le Président ou son représentant Conservatoire des Espaces Naturels M. le Président ou son représentant MONTAUROUX Philippe DURAND-TERRASSON UFC Que Choisir 06 Mme la Présidente ou son représentant Philippe SAINTE ROSE FANCHINE PEYMEINADE EDF – Direction Energie méditerranée M. le Directeur ou son représentant SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE Franck OLIVIER Société du Canal de Provence M. le Directeur ou son représentant SEILLANS Jean FLORIMOND Société des Eaux des Sources de la SPERACEDES Jean-Marc MACARIO M. le Président ou son représentant Siagnole TANNERON Nicolas COLLOMB Comité régional de canoë-kayak M. le Président ou son représentant Michel RAYNAUD TOURETTES Communauté d'Agglomération Var Estérel Jean CAYRON Collège de l'Etat 11 membres Méditerrannée Nicole NUTINI Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Communauté d'Agglomération de Cannes Muriel BERGUA Le Préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant Pays de Lérins Le Préfet du Var ou son représentant Michel FELIX Communauté de Communes du Pays de Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer 06 ou son représentant Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer 83 ou son représentant Fayence Communauté de Communes du Pays de Jean-Yves HUET Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son Fayence au titre du SCOT Syndicat du SCOT Ouest (06) représentant Jean-Marc DELIA Le Délégué de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur Eric MELE Le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée ou son représentant Jean-Michel SAUVAGE Le délégué de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ou son représentant SMIAGE Jérôme VIAUD Le délégué régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son Régie des Eaux du Canal Belletrud Pierre BORNET représentant Le Colonel commandant le camp militaire de Canjuers ou son représentant

## Le dernier diagnostic du SAGE Siagne

Le dernier diagnostic du SAGE Siagne date d'octobre 2019 et synthétise tous les travaux antérieurs est ici.

Cliquer ici pour le lire ou le télécharger.

C'est une étude réalisée en 2019 par les cabinets d'études <u>CESAME environnement</u> et AUTREMENT Dit

- J'en donne mes réflexions personnelles ici.
- en pdf <a href="https://justpaste.it/39nnc/pdf">https://justpaste.it/39nnc/pdf</a>

Pour l'essentiel de ce qui nos concerne, cette étude met en avant la fragilité de notre système d'approvisionnement d'eau depuis les sources de la Siagnole, les risques d'étiage sévère et prolongé, le déséquilibre des prélèvements par rapport aux besoins de la rivière, la surpopulation prévisible résultat de l'urbanisation, l'artificialisation des sols... et même les risques de pollution de la nappe aquifère de la plaine de Fayence

du fait que l'essentiel de l'assainissement est en non collectif et peu aux normes . Bref il va y avoir de l'évolution à conduire dans les prochaines années.

La réunion du 23 février à Grasse doit donc être l'occasion pour nos élus et représentants de suivre avec attention les débats qui se dérouleront et de comprendre l'incidence de décisions éventuelles sur notre territoire. Car une fois le SAGE adopté, la CLE veillera à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la mise en place des actions.